DISCRASIER

(export du DFSM au 05/11/2026 à 20:33)

var DISCRASSIER

[1] DISCRASIER Médecine - Médecine

verbe part. passé
Etymologie FEW: Ø gr : duskrasia

Définition

Avoir une complexion* déséquilibrée, en parlant d'un corps ou d'une partie d'un corps.

Citations

- La est desclairié que plaie est (plaie) fresche ou membre, le quel n'est pas discras(i)é ne desatempré, mes en la façon de ceste plaies et de cestes pations est boutee ou lieu blecié discrasion et desatrempance de humour, la quelle n'est pas vraie ne simple discrasion , mes ovec une corruption intense, et est aucune fois la matiere entre simple desatrempance venimeuse, et aucune fois est pure venimosité ou pur venin, si com ou mors de chien enragié et en la pointure d'escorpion.
 Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 1849, vol. 2, p. 134.*
- Se le membre ulceré ou tout le cors soient discrasiés , rectifie la discrasiation d'iceux, enciez que tu penses de l'ulceration, o evacuations et o gouvernement deu et o choses contraires a discrasie mises dessus, après ce cure l'ulceration.
 Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 1505, vol. 2, p. 51.*
- A connoistre la maladie, c'est la plaie de la quele nous parlons, il couvient connoistre la cantité de liè, etc., et la cause de liè, de la quele elle fu faite, c'est a savoir ou d'espee ou de scorpion, etc., et l'accident de liè, c'est a savoir s'ele est plaie simplement, en tant comme elle est plaie, ou se elle est alteree en mal, discrasiee , etc.
 Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 1192, vol. 1, p. 274.*
- La .2. riulle : se le membre ou le cors soient discrasiés , premierement rectifie la discracion ; en après pense de la plaie et de l'ulcere.
 Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 1329, vol. 2, p. 18.*
- La .3. : se le foie ou l'esplain soient discrasiés , la quel chose est faite souvente fois es plaies ancianes, premierement soit rectifie leur complexion, encés que l'en voist a la cure de la plaie.
 Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 1330, vol. 2, p. 18.*
- Et pour ce a tels manieres de plaies ainsi alterees, discrassiees , apostumees, doulereuses, sanieuses, les medecines sont competentes qui s'ensuient, et a diverses plaies sont competentes diverses medecines, et sont diversees selonc la succession de divers temps.
 Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 1216, vol. 1, p. 280.*